



Menace de mort et d'enlèvement d'enfant

Par **fifi_old**, le **15/07/2007** à **00:04**

j'ai deposer 6 depot de plainte contre le papa de ma petite de 21 mois qui je précise ne la pas reconnue a ce jour pour ne pas a avoir a payer de pension pour menace de mort et enlèvement d'enfant a ce jour rien avance le procureur a demander une enquete serieuse a cloturer pour le 10 aout mais aucuns des temoins n'ont été contacter j'ai peur pour mes enfant et moi meme je suis obligé de demenager pour protégé mes petites de toute cette violence car il vient en pleine nuit faire du desordre jusque ché moi c'est tres impressionnant j'ai 2 petites d'un premier mariage et elles ont tres peur nous devons partir de chez nous les week end pour evité toutes ces contrainte je voudrais savoir si cette situation peut avoir une issue et quelles sont les dedomagement que je peut demander suite au harcelement moral que mes enfant et moi subissent a savoir aussi que ma santé n'est plus la meme et que je pert mon emploi en cdi suite au demenagement je n'est pas le choix nous sommes tres affecter aidez moi a trouver une solution je n'est plus d'amis car tout le monde ne veule pas avoir a se retrouver sur le chemin de cet homme donc elles preferent ne plus me rendre visite merci

Par **Adam Kadamon**, le **20/07/2007** à **11:09**

Bonjour,

Dans le cadre de cette enquête le procureur de la république cherche à établir les faits. Lorsque les éléments seront réunis, il prendra la décision de poursuivre ou pas.

Dès lors vous serez en mesure de vous constituer partie civile. Je vous invite à prendre contact avec un avocat qui, à l'aide des documents que vous pourrez fournir (certificat médicaux), chiffrera le préjudice subi.

Je ne vous cacherais pas qu'il est parfois difficile d'établir ce genre de faits. Néanmoins les dépôt de plainte successifs et les déplacements à votre domicile des différentes patrouilles devraient permettre de prouver ce dont vous êtes victime.

Ne perdez pas espoir, continuez de signaler tout abus. Même si il n'y a aucun suite concrete dans les premiers temps.

Cordialement.